



# NOTRE COMMUNE INTRODUIT LA TAXE AU SAC

1<sup>er</sup> janvier 2013

## Qu'est-ce qui va changer pour les Copétans ?

**La taxe forfaitaire** ne sera pas abolie, mais son montant sera réduit. Pour 2013, elle se montera à CHF 120.- HT par personne (sous réserve d'acceptation du budget par le Conseil communal).

Afin d'atténuer l'augmentation de charges, pour les ménages, qui risque de résulter de l'application de cette nouvelle taxe, les enfants seront exemptés jusqu'à 18 ans, tout comme les personnes suivantes qui se verront rembourser la taxe sur présentation d'une attestation ad hoc à la Bourse communale :

- les jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans ;
- les rentiers AVS et AI bénéficiaires de prestations complémentaires ;
- les bénéficiaires du revenu d'insertion et des prestations complémentaires pour familles.

**Les sacs taxés** sont disponibles dans la grande distribution, certains commerces de la région ainsi que dans les offices de poste. Les prix pratiqués seront identiques dans toutes les communes vaudoises impliquées dans la mise en place du système régional de taxation au sac.

Contenance [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]	Coût par sac [CHF TTC]
17	10	10.00	1.00
35	10	20.00	2.00
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

Là aussi, des allègements sont prévus dans certains cas, à savoir :

- en cas de naissance et lors de l'inscription au Contrôle des habitants, 10 rouleaux de sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres seront offerts pour chaque enfant concerné ;
- dans les seconde et troisième années après la naissance, 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres seront également offerts et pourront être retirés annuellement, pour chaque enfant concerné, au Contrôle des habitants ;
- 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres seront offerts annuellement aux adultes incontinents qui pourront les retirer au Contrôle des habitants sur présentation d'une attestation.

